



E-Revue

Journal électronique de l'Association Africaine du Commerce des Semences

Décembre 2005

Dans cette édition :

- **Harmonisation de la politique et des réglementations semencières en Afrique de l'Est**
- **Réunion des Secrétaires Généraux des Ministères de l'Agriculture de la SADC sur l'harmonisation des réglementations semencières**
- **Progrès sur l'harmonisation des systèmes des semences de la CEDEAO**
- **Potentiel des cultures GM pour réduire les déficiences en micronutriments**

HARMONISATION DE LA POLITIQUE ET DES REGLEMENTATIONS SEMENCIERES EN AFRIQUE DE L'EST

Le processus a été fait d'une manière intégrée et a engagé des personnes ressources nationales, régionales, externes, les acteurs de l'industrie semencière et l'Association pour le renforcement de la Recherche Agricole en Afrique de l'Est et Du Centre (ASARECA) qui joue le rôle de coordination.

Cinq domaines considérés importants pour l'augmentation du commerce des semences dans la région ont été identifiés pour l'harmonisation. Il s'agit de :

- Evaluation, homologation, enregistrement des variétés
- Certification
- Questions Phytosanitaires
- Protection des Variétés Végétales
- L'importation et l'exportation des semences

Les conventions pour chacun de ces points importants sont documentées dans la Monographie de l'ASARECA N°4. Elle a été résumée et présentée comme un document pour les Secrétaires Généraux des Ministères de l'Agriculture des trois pays membres de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Est (EAC) en date du 18 juin 2003 et intitulé « *Harmonisation de la politique et des réglementations semencières en Afrique de l'Est : Conventions importantes* ».

Réalisations importantes du Groupe de Travail Régional des Semences (SRWG)/Comité des Semences de l'Afrique de l'Est (EASCOM)

On peut citer comme des importantes réalisations de l'harmonisation en Afrique de l'Est :

1. Amélioration des variétés

- L'évaluation, l'homologation et l'enregistrement des variétés ont été simplifiées entraînant la réduction de la période de validation de trois ans à une ou deux (>3) saisons de culture. Il est en résulte que plus de variétés ont été homologuées par les sociétés semencières privées.
- Plus de sociétés semencières ont été enregistrées pour s'occuper des semences dans la région.
- Les sociétés semencières privées sont incluses dans le comité d'homologation des variétés.
- EASCOM a élaboré une liste des variétés Régionale pour l'Afrique de l'Est.

2. Certification

- Les normes de certification pour 10 espèces les plus importantes économiquement en Afrique de l'Est ont été adoptées et ont été déjà élaborées pour 9 espèces. Les normes pour le manioc sont en cours d'élaboration.
- L'EAC a adopté quatre catégories de semences, au lieu de huit dans quelques pays, conformément au système de certification des semences de l'OCDE.

- Il a été accepté de séparer les services de certification des services de multiplication et de création des variétés.
- Les Agences nationales de Certification du Kenya, de l'Ouganda, de la Tanzanie et du Rwanda ont fait ensemble des inspections au champ pour renforcer la confiance mutuelle entre les quatre Agences Nationales de Certification sur la façon dont la certification est menée sur le terrain.
- L'Ouganda est membre de l'OCDE et à une étape avancée pour l'adhésion à l'ISTA alors que la Tanzanie est en cours d'initialiser le processus d'adhésion.
- Les Agences Nationales de Certification se sont mis d'accord pour autoriser les sociétés semencières privées à faire la certification des semences et le Kenya élabore un projet de procédures d'accréditation.

3. Questions Phytosanitaires

- Des méthodes scientifiques ont été utilisées pour réduire le nombre des maladies de quarantaine de 33 à 3.
- Sensibilisation sur les mesures phytosanitaires sur les points d'entrée à haut risque.
- L'élaboration de la liste des maladies pour l'Afrique de l'Est est en cours.

4. Importation et exportation des semences

- Elaboration de la procédure de documentation commune pour l'importation et l'exportation.
- Les tarifs douaniers de l'EAC sont déjà utilisés.

5. Protection des Variétés Végétales

- Accord pour le développement d'un système sui generis de Protection des Variétés Végétales (PVV). Le Kenya est membre de la Convention du système de l'UPOV 1978 et est en cours d'accession à la Convention 1991.
- La Tanzanie a une loi sur la Protection des Variétés Végétales et l'Uganda est à une étape avancée pour son élaboration.
- Le Rwanda a accepté d'élaborer un système de PVV basé sur le système de l'UPOV.

Les défis importants pour la Communauté de l'Afrique de l'Est

Il y a un besoin de beaucoup plus de participation de l'EASCOM au bloc d'intégration régionale pour partager les avantages de l'harmonisation.

**Par M. Obongo Nyachae,
Secrétaire Exécutif de l' EASCOM**

REUNION DES SECRETAIRES GENERAUX DES MINISTERES DE L'AGRICULTURE DE LA SADC SUR L'HARMONISATION DES REGLEMENTATIONS SEMENCIERES

Les pays membres de la SADC (Communauté de Développement de l'Afrique Australe) continuent le processus d'harmonisation de leurs réglementations semencières. Le processus est au niveau des Secrétaires Généraux des Ministères de l'Agriculture après que le travail des experts techniques des pays membres de la SADC pour élaborer les documents techniques en juillet 2005. Le communiqué de presse de cette réunion est la suivante :

« Une réunion des Secrétaires Généraux sur l'harmonisation des réglementations semencières était tenue à l'hôtel Cardoso, Maputo, Mozambique du 8 au 9 décembre 2005 à laquelle les Secrétaires Généraux des Ministères de l'Agriculture des 12 pays membres participaient à savoir l'Angola, le Botswana, la République Démocratique du Congo, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mozambique, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Les représentants des organisations semencières et des Centres de Recherche Agricole Internationale ont aussi assisté à cette réunion. Cette dernière a été ouverte par le Ministre de l'Agriculture de la République de Mozambique, Son Excellence Dr Toms Mondlate. Les objectifs de la réunion étaient :

- Réviser le progrès réalisé sur la préparation de l'harmonisation des réglementations semencières ;
- Donner plus de directives et des contributions pour le processus ;
- S'appropriier le processus au niveau politique ;
- Elaborer une feuille de route qui mène vers l'approbation des Ministères de

l'Agriculture de la SADC et la mise en œuvre des pays membres.

A cette réunion, les propositions techniques sur le Système d'homologation et d'enregistrement des Variétés de la SADC, le Système d'Assurance de Qualité et de Certification de la SADC et les Mesures Phytosanitaires et de Quarantaine pour les semences de la SAC étaient présentés. Ces documents formeront un système harmonisé intégré des réglementations semencières qui faciliterait le mouvement transfrontière des semences dans la région sans compromettre la qualité et les aspects phytosanitaires. Les Secrétaires Généraux s'étaient mis d'accord sur l'adoption d'un *système des réglementations semencières harmonisé*. Seulement 10% des agriculteurs dans la région utilisent actuellement des semences des variétés améliorées. La mise en œuvre du système améliorera le commerce des semences entre les Etats membres et partant, les semences de qualité sont plus disponibles pour les agriculteurs. Ceci est conforme à la Déclaration de Dar es Salam qui met l'accent sur le besoin d'une sécurité semencière pour atteindre la sécurité alimentaire.

La réunion a noté que l'on a besoin de renforcement de capacité aux niveaux national et régional. Le système proposé requerra un personnel qualifié pour les tests et inspections de semences, les procédures d'homologations des variétés, et les aspects phytosanitaires et quarantaine. En outre, le système proposé requerrait des équipements adéquats pour les tests et le contrôle phytosanitaire des semences en vue de répondre aux normes régionale et internationale pertinentes.

La réunion a aussi noté le besoin d'avoir un *cadre institutionnel* rentable qui peut être mis en œuvre au sein des structures existantes aux niveaux national et régional. Elle a mis l'accent sur la *durabilité* du système sans charger inutilement les Etats membres et les agriculteurs.

Pour faciliter le mouvement transfrontière des semences, il a été noté qu'il est nécessaire que les Ministères de

Commerce participent aux discussions subséquentes, qui prépareront les propositions finales à soumettre au Comité Intégré des Ministres (CIM). Le Réseau de Sécurité Semencière de la SADC (SSSN) qui travaille sous l'égide du Conseil d'Administration pour l'Alimentation, les Ressources Agricoles et Naturelles (CAARAN) de la SADC a été mandaté pour mener le processus.

La réunion a remercié l'Agence Helvétique de Développement et de Coopération (SDC) et le programme pour la Commercialisation Durable des semences en Afrique (SCOSA) pour son soutien financier au processus et au Réseau Semencier de la SADC. Elle a remercié également le peuple et la République de Mozambique d'avoir accueilli l'évènement. Le SSSN maintiendra le programme défini pour l'harmonisation en vue de promouvoir le commerce des semences dans les Etats membres de la SADC et en Afrique en général.

Par M. Edward Zulu
Coordinateur du SSSN

PROGRES SUR L'HARMONISATION DES SYSTEMES DE SEMENCES DE LA CEDEAO

Conformément à la feuille de route pour l'harmonisation de la politique et des réglementations semencières de la CEDEAO (Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest), un atelier régional sur la validation du cadre réglementaire pour la production et le marketing des semences en Afrique de l'Ouest était tenu du 14 au 16 décembre 2005 à Lomé, Togo auquel 77 participants composés des représentants des bailleurs de fonds et des experts semenciers nationaux venant des pays des Etats membres de la CEDEAO participaient activement.

L'atelier a pour but de développer un consensus entre les 15 Etats membres de la région Ouest africaine concernant les conventions techniques sur la production et le commerce des semences dans la région en tenant compte des conventions déjà adoptées pendant les ateliers de Lomé en novembre 2004 et d'Accra en septembre 2006, de réviser et valider les projets d'instruments à présenter à la CEDEAO et à l'UEMOA (Union

Economique et Monétaire Ouest Africaine) en vue de les soumettre d'abord à leur Conseil des Ministres Sectoriels (Ministère de l'Agriculture) et ensuite à leur réunion statutaire des Ministres en 2006, et de réviser et valider un arrangement institutionnel sous lequel le système sera opérationnel aux niveaux national et régional.

Deux documents sur (1) l'Evaluation et l'Homologation des Variétés et le Catalogue Commun et sur (2) le Contrôle de Qualité et la Certification des semences ont été adoptés pour la région de la CEDEAO. Il a été convenu aussi entre autre d'élaborer le catalogue régional commun des variétés pour la CEDEAO et l'UEMOA, en collaboration étroite avec le CILSS pour éviter toute éventuelle situation conflictuelle entre les Institutions.

L'atelier a été conclu avec une satisfaction générale et un enthousiasme pour la suite du processus d'harmonisation des systèmes des semences de la CEDEAO. L'atelier a été suivi par une réunion des organisateurs qui a été présidée par le représentant de l'UEMOA pour définir les étapes suivantes et les perspectives d'avenir pour le processus d'harmonisation.

Par M. Justin Rakotoarisaona
Secrétaire Général de l'AFSTA

POTENTIEL DES CULTURES GM POUR REDUIRE LES DEFICIENCES EN MICRONUTRIMENT

Développer des nouvelles variétés des aliments de base tels que [le riz](#), [le maïs](#), [blé](#), [le haricot](#) et [le manioc](#) en faisant des sélections pour améliorer les qualités nutritionnelles a une vertu pour atténuer les déficiences en micronutriments dans le monde en voie de développement. Ceci a été soutenu par Jere Hass de l'Université de Cornell, USA et ses collègues comme une implication de leur travail récent sur le riz bio-fortifié et riche en fer et la nutrition des femmes. Utilisant leur travail comme un exemple, Hass ajoutait que « le riz qui est amélioré pour être plus riche en fer a un énorme potentiel pour une approche durable pour la réduction des problèmes de déficiences en

micronutriments qui sont courants dans les pays en voie de développement ».

L'efficacité de la consommation de riz à haute teneur en fer était testée dans un essai de rationnement des 192 sœurs religieuses pendant 9 mois dans 10 couvents autour de Métro Manilla Philippines. Les résultats montraient que le statut du fer des femmes qui mangeaient du riz bio-fortifié et riche en fer était 20% plus haut que dans les femmes qui mangeaient du riz traditionnel. Le riz bio-fortifié a été développé par l'Institut de Recherche Rizicole International en Philippines. Les détails de l'étude peuvent être lus sur « Iron-Biofortified Rice Improves the Iron Stores of Nonanemic Filipino Women » publié par la Société Américaine du Journal de Nutrition. Un communiqué de l'Université de Cornell est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.news.cornell.edu/stories/Nov05/rice.iron.ssl.html>

Source : CropBiotech Update of ISAAA, 2 décembre 2005.

Calendrier des événements :

- **26 au 27 janvier 2006**: Atelier de l'ISTA sur la Pureté Variétale, Nakuru, Kenya.
- **8 au 9 février 2006** : Atelier sur la biotechnologie, moderne, Tunis, Tunisie.
- **28 au 31 mars 2006** : Congrès annuel de l'AFSTA, Entebbe, Ouganda.
- **28 au 31 mai 2006** : Congrès annuel de l'ISF, Copenhague, Danemark.

ÉQUIPE D'ÉDITION :

- Justin Rakotoarisaona, Secrétaire Général de l'AFSTA
- Susan Miyengi, Assistante de l'AFSTA

Désistement :

L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) a pris toute précaution pour la précision des informations données par son Secrétariat, mais elle n'accepte aucune responsabilité pour des erreurs qui pourraient toutefois exister dans ce journal. Les articles écrits par les auteurs ne peuvent pas nécessairement refléter les points de vue du Secrétariat de l'AFSTA, de son CA ou ses membres.

L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA)
P.O Box 2428 - 00202 KNH Nairobi – Kenya
Tel: (+254-20) - 272 7860 / 272 7853
Fax: (+254-20) - 272 7861
E-mail: afsta@afsta.org
Site web: www.afsta.org